



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-053-2025-01

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-01-24-00014 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/03???? constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie?? (1 page)

Page 3

IDF-2025-01-24-00013 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/03 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (1 page)

Page 5

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2025-01-28-00009 - Décision n°2025-016 du 28 janvier 2025?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIETS d'Ile-de-France?? (4 pages)

Page 7

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2024-12-06-00020 - Arrêté du Recteur de l'Académie de Versailles du 6 décembre 2024 (composition du Conseil Académique de la Vie Lycéenne) (4 pages)

Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-24-00014

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/03

constatant la cessation définitive d'activité d'une
officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/03

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 04 octobre 1976 portant octroi de la licence n°91#000122 à l'officine de pharmacie sise 15 place Saint-Rémy à Draveil (91210) ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 31 mars 2025 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 31 mars 2025 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Martine MARSALLON sise 15 place Saint-Rémy à Draveil (91210) est constatée.
- La licence n°91#000122 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 janvier 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-24-00013

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/03 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/03

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 04 octobre 1976 portant octroi de la licence n°91#000122 à l'officine de pharmacie sise 15 place Saint-Rémy à Draveil (91210) ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 31 mars 2025 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 31 mars 2025 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Martine MARSALLON sise 15 place Saint-Rémy à Draveil (91210) est constatée.
- La licence n°91#000122 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 janvier 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-01-28-00009

Décision n°2025-016 du 28 janvier 2025
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la
DRIETS d'Ile-de-France



**Décision n°2025-016 du 28 janvier 2025
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-29 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n°1 : poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n°2 : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle départementale n°3 : Madame Audrey GEHIN, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n°4 : Madame Elisabeth LAMORA, directrice adjointe du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

Article 2

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

Unité de contrôle départementale n°1

Section 1-1 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, directrice adjointe du travail.

Section 1-2 : Madame Hannah USTAZE, inspectrice du travail.

Madame Amélie BALAYRE, inspectrice du travail, est chargée du contrôle de l'entreprise BLUELINK située 74 avenue Vladimir ilitch Lénine 94110 ARCUEIL.

Section 1-3 : Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

Section 1-4 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail.

Section 1-5 : Madame Camille JOCQUEL, inspectrice du travail.

Section 1-6 : Madame Anouk PIAZZONI, inspectrice du travail.

Section 1-7 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

Section 1-8 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

Section 1-9 : Monsieur Doudou SY, inspecteur du travail.

Section 1-10 : Madame Amélie BALAYRE, inspectrice du travail.

Section 1-11 : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

Unité de contrôle interdépartementale n°2

Section 2-1 : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.

Section 2-2 : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

Section 2-3 : Madame Marie DHERBASSY, inspectrice du travail.

Section 2-4 : Madame Léa PAIR, inspectrice du travail.

Section 2-5 : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Monsieur Vong-Chaleu LY, inspecteur du travail.

Section 2-7 : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

Section 2-8 : Madame Marie-Pierre FILLON, inspectrice du travail.

Section 2-9 : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

Section 2-10 : Madame Cindy ROBERT, inspectrice du travail.

Section 2-11 : Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail.

Unité de contrôle départementale n°3

Section 3-1 : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

Section 3-2 : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

Section 3-3 : Monsieur Yoann JOURNAUX, inspecteur du travail.

Section 3-4 : Madame Juliette JANECZEK, inspectrice du travail.

Section 3-5 : Monsieur Edern LE-ROUX, inspecteur du travail.

Section 3-6 : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

Section 3-7 : Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

Section 3-9 : Madame Félix TOUSSINE, inspectrice du travail.

Section 3-10 : Monsieur Hicham BOUANANE, inspecteur du travail.

Section 3-11 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Hicham BOUANANE, inspecteur du travail.

Unité de contrôle interdépartementale n°4

Section 4-1 : Madame Elisabeth LAMORA, directrice adjointe du travail.

Section 4-2 : Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail.

Section 4-3 : Madame Ophélie BURY, inspectrice du travail.

Section 4-4 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail.

Section 4-5 : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Monsieur David TELLALIAN, inspecteur du travail.

Section 4-7 : Madame Mélissa ALLAGNAT, inspectrice du travail.

Section 4-8 : Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail.

Section 4-9 : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

Section 4-10 : Monsieur Gauthier LEWANDOWSKI, inspecteur du travail.

Section 4-11 : Madame Claire BAURIN, inspectrice du travail.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du travail.

Article 4

La décision prend effet au 1^{er} février 2025 et abroge la décision n° 2024-213 du 24 décembre 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France est abrogée.

Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 28 janvier 2025

Le Directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités d'Ile-de-France,

SIGNÉ

Gaëtan Rudant

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2024-12-06-00020

Arrêté du Recteur de l'Académie de Versailles du
6 décembre 2024 (composition du Conseil
Académique de la Vie Lycéenne)



DACES 3
Bureau de la Vie de l'élève
Affaire suivie par :
Sébastien LECLERE
Tél : 01 30 83 44 31
Mél : vie-lyceene.daces3
@ac-versailles.fr
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Le Recteur de l'Académie de Versailles

Vu :

- les articles D511-63 à D511-73 et R421-42 à R421-45 du code de l'éducation ;
- la circulaire nationale n°2018-098 du 20 août 2018 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne ;
- la circulaire rectorales du 16 octobre 2024 relative à la préparation des élections des représentants des lycéens au CAVL ;
- les résultats des élections des représentants des lycéens au CAVL ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) présidé par le Recteur, est arrêtée comme suit pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 :

REPRESENTANTS DES LYCEENS

COLLEGE DES EREA

Circonscription 1

Titulaires :

GABRIEL Paul (EREA TOULOUSE LAUTREC, VAUCRESSON 92)
HENNES - CLOTTES Ambre (EREA TOULOUSE LAUTREC, VAUCRESSON 92)

Suppléants :

ANSAR Rayan (EREA TOULOUSE LAUTREC, VAUCRESSON 92)
JOSEPH Simon (EREA TOULOUSE LAUTREC, VAUCRESSON 92)
SOUWARE Salimata (EREA TOULOUSE LAUTREC, VAUCRESSON 92)
MRABET Yousra (EREA TOULOUSE LAUTREC, VAUCRESSON 92)

COLLEGE DES LYCEES PROFESSIONNELS

Circonscription 2

Titulaires :

CAMARA Malamine (LP LYCEE DES METIERS JEAN MERMOZ, MONTSOULT 95)
KHARIGI Wiem (LP LYCEE DES METIERS JEAN MERMOZ, MONTSOULT 95)

Suppléants :

JELIDI Mehdi (LP LYCEE DES METIERS JEAN MERMOZ, MONTSOULT 95)
PALOMARES Louna (LP LYCEE DES METIERS JEAN MERMOZ, MONTSOULT 95)

Circonscription 3

Titulaires :

AIT ADDI Hicham (LPO LYCEE DES METIERS LA TOURNELLE, LA GARENNE-COLOMBES 92)
MOUTAOUAKIL Camélia (LPO LYCEE DES METIERS LA TOURNELLE, LA GARENNE-COLOMBES 92)

Suppléants :

GLARIS Rayan (LPO LYCEE DES METIERS LA TOURNELLE, LA GARENNE-COLOMBES 92)
SANDEAU Sarah (LPO LYCEE DES METIERS LA TOURNELLE, LA GARENNE-COLOMBES 92)

COLLEGE DES LYCEES GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES

Circonscription 4

Titulaires :

AUROUSSEAU Simon (LP AUGUSTE PERRET, EVRY 91)
MEA Manuela (LP AUGUSTE PERRET, EVRY 91)

Suppléants :

SCHROEDER Lény (LP AUGUSTE PERRET, EVRY 91)
LOUFOUAKAZI MOUANGA Mélissandre (LP AUGUSTE PERRET, EVRY 91)
ACEM Nihal (LYCEE PROFESSIONNEL AUGUSTE PERRET, EVRY 91)

Circonscription 5

Titulaires :

YALAP Fabien (LPO JEAN-JACQUES ROUSSEAU, SARCELLES 95)
KOUNKOU BANZOUZI Manuella (LPO JEAN-JACQUES ROUSSEAU, SARCELLES 95)

Suppléants :

ANTHONIPILLAI EDINBURGH Kenzo (LPO JEAN-JACQUES ROUSSEAU, SARCELLES 95)
SAID M'MADI Faina (LPO JEAN-JACQUES ROUSSEAU, SARCELLES 95)

Circonscription 6

Titulaires :

CHELKI Rayane (LPO LOUIS ARMAND, EAUBONNE 95)
MESURE Marion (LPO LOUIS ARMAND, EAUBONNE 95)

Suppléants :

PONS--LECLERC Jules (LPO LOUIS ARMAND, EAUBONNE 95)
BOUDAA Léa (LPO LOUIS ARMAND, EAUBONNE 95)
FARGUES Maëlys (LPO LOUIS ARMAND, EAUBONNE 95)

Circonscription 7

Titulaires :

NINOUH Mohamed-Amine (LGT MONTESQUIEU, HERBLAY 95)
NINOUH Dounia (LGT MONTESQUIEU, HERBLAY 95)

Suppléants :

MORIN Clément (LGT MONTESQUIEU, HERBLAY 95)
OUKAÏD Chahinez (LGT MONTESQUIEU, HERBLAY 95)

Circonscription 8

Titulaires :

RANAIVOARISEHENO Léo (LGT VINCENT VAN GOGH, AUBERGENVILLE 78)
DA COSTA Chiara (LGT VINCENT VAN GOGH, AUBERGENVILLE 78)

Suppléants :

HUGUENIN Tim (LGT VINCENT VAN GOGH, AUBERGENVILLE 78)
MINIER-SAILLAND Timothée (LGT VINCENT VAN GOGH, AUBERGENVILLE 78)
GUILLEMET Lucille (LGT VINCENT VAN GOGH, AUBERGENVILLE 78)
ADEBAYO Joyce (LGT VINCENT VAN GOGH, AUBERGENVILLE 78)

Circonscription 9

Titulaires :

ROUSSEAU-LASKOWSKI Nathaniel (LGT MARIE CURIE, VERSAILLES 78)
BOURET Myriam (LG FRANCO ALLEMAND, BUC 78)

Suppléants :

GUO Zhanyi (LG FRANCO ALLEMAND, BUC 78)
BENZAID Imran (LGT MARIE CURIE, VERSAILLES 78)
CHAPUIS-CHAMBLAY Léonie (LGT MARIE CURIE, VERSAILLES 78)
TORCHIO Josephine (LG FRANCO ALLEMAND, BUC 78)

Circonscription 10

Titulaires :

SCHWYTER Sacha (LGT EVARISTE GALOIS, SARTROUVILLE 78)
MOREIRA Lilwenn (LGT EVARISTE GALOIS, SARTROUVILLE 78)

Suppléants :

MAOUDJ Lounes (LGT EVARISTE GALOIS, SARTROUVILLE 78)
PIGNON-MOREL Hermione (LGT EVARISTE GALOIS, SARTROUVILLE 78)

Circonscription 11

Titulaires :

SALHI Chemsedine (LGT LUCIE AUBRAC, COURBEVOIE 92)
BELGUEBLI Sofia (LGT LUCIE AUBRAC, COURBEVOIE 92)

Suppléants :

MARCO Lucas (LGT LUCIE AUBRAC, COURBEVOIE 92)
CHEVALIER Lou-Anne (LGT LUCIE AUBRAC, COURBEVOIE 92)
BICHOT Maia (LGT PAUL LAPIE, COURBEVOIE 92)

Circonscription 12

Titulaires :

FRONTEAU Quentin (LGT ALEXANDRE DUMAS, SAINT-CLOUD 92)
BORDET Naomi (LGT ALEXANDRE DUMAS, SAINT-CLOUD 92)

Suppléants :

RABISSE Paul (LGT ALEXANDRE DUMAS, SAINT-CLOUD 92)
TIMOCHENKO Vasily (LGT ALEXANDRE DUMAS, SAINT-CLOUD 92)
BIVES Chloé (LGT ALEXANDRE DUMAS, SAINT-CLOUD 92)
BRACIEUX Anjalie (LGT ALEXANDRE DUMAS, SAINT-CLOUD 92)

Circonscription 13

Titulaires :

BARBIER Thomas (LGT LAKANAL, SCEAUX 92)
POLYDORE Fleur (LGT LAKANAL, SCEAUX 92)

Suppléants :

ENGAMMARE Jérôme (LGT DESCARTES, ANTHONY 92)
CHANAY Clarisse (LGT LAKANAL, SCEAUX 92)

Circonscription 14

Titulaires :

BEHOUHOU Anis (LGT MARCEL PAGNOL, ATHIS-MONS 91)
KONTE Assa (LGT MARCEL PAGNOL, ATHIS-MONS 91)

Suppléants :

GONZALEZ GUAMANZARA Derek Adrian (LGT MARCEL PAGNOL, ATHIS-MONS 91)
NGUIMBI Haïlé (LPO CLEMENT ADER, ATHIS-MONS 91)

Circonscription 15

Titulaires :

LAIGNEAU BARRAT Mathys (LGT RENE CASSIN, ARPAJON 91)
SANDID Sofia (LGT RENE CASSIN, ARPAJON 91)

Suppléants :
QUILLAMA Gianluca (LGT RENE CASSIN, ARPAJON 91)
SOUJAN Eliott (LGT RENE CASSIN, ARPAJON 91)
BIZINDOLI Amélie (LGT RENE CASSIN, ARPAJON 91)
BIZINDOLI Mathilde (LGT RENE CASSIN, ARPAJON 91)

Circonscription 16

Titulaires :
BAVOUZET Thomas (LGT FRANCOIS-JOSEPH TALMA, BRUNOY 91)
MONDÉLICE Oriane (LGT FRANCOIS-JOSEPH TALMA, BRUNOY 91)

Suppléants :
BERRIER Paul (LGT FRANCOIS-JOSEPH TALMA, BRUNOY 91)
OLLIVIER Clara (LGT FRANCOIS-JOSEPH TALMA, BRUNOY 91)

REPRESENTANTS DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur Etienne CHAMPION, Recteur de l'académie, Président
Monsieur Ronald GREC, Conseiller technique du Recteur EVS
Madame Valérie GRUEL, Conseillère principale d'éducation – Lycée Marie Curie de Versailles
Monsieur Florent BLANQUEFORT, Conseiller principal d'éducation – Lycée Richelieu de Rueil-Malmaison
Madame Jaya BENOIT, Médecin, Conseillère technique du Recteur, coordinatrice du service académique de prévention

REPRESENTANTE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Madame Sylvie PIGANEAU, Conseillère régionale d'Ile-de-France

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Madame Peggy PIETRE, PEEP
Monsieur Mickaël TANE, Vice-président - FCPE

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le 6 décembre 2024

Signé : Étienne CHAMPION

Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles peut être formé contre cette décision. Il doit intervenir dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A savoir : l'exercice du recours contentieux contre cette décision peut être formé directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire d'une nouvelle application « Telerecours citoyens ». Les informations relatives à l'accès à ce service dématérialisé sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet, dans les mêmes conditions de délai, d'un recours gracieux auprès du recteur d'académie, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'éducation nationale.